

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf Juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Jézainville, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert MARCHAL, Maire.

**Étaient présents**: Frédéric BELIN, Daniel BERTARD, Paulo DE OLIVEIRA, Alexandre FLAMMANG, Jean-Pierre GEORGE, Jean-Luc KLIMCZAK, Pascal LAFONT, Patrick LAGODA, Dominique LALLEMENT, Marie-Cécile ANTOINE, Fabienne FERNANDEZ, Chantal LEMOINE

**Étaient excusés**: Fabrice HOUDART qui a donné procuration à Dominique LALLEMENT

**Étaient absents**: Frédéric BELIN

*Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Mme Fabienne FERNANDEZ*

## **PRIX DE L'EAU**

A la demande de la Trésorerie Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser la délibération relative au prix du m<sup>3</sup> d'eau.

Prix de l'eau	:	1,11 €
Prix de l'assainissement	:	1,95 €
Location du compteur	:	30,50 € par an

Les taxes de pollution et de modernisation des réseaux sont révisées chaque année dès la réception des montants perçus par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

## **DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Lors de l'affectation des résultats, la délibération prévoyait la comptabilisation de l'excédent d'investissement au compte 001 hors suite à des problèmes informatiques cette somme n'apparaît pas sur le budget primitif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative permettant d'inscrire la somme de 23 680,90 € au compte 001 la contrepartie étant inscrite aux comptes 2156 et 2158.

## **DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

- 2315	- 15 000,00 €
- 2031	+ 10 000,00 €
- 2033	+ 5 000,00 €

## **TAUX IMPOSITION FONCIER NON BATI**

A la suite d'une erreur d'arrondi lors du dernier Conseil Municipal, nous avons indiqué un taux de 74,93 % alors qu'il fallait 74,92 %.

## **DOCUMENT UNIQUE**

La Collectivité s'est engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique.

Ce projet a lieu en partenariat avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle et le Fonds National de Prévention qui y apporte une contribution financière sous forme de subvention.

Dans le cadre de ce projet, le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention de la Collectivité ont été réalisés pour l'année en cours. Ils seront mis à jour et soumis à l'avis du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de Travail/Comité Technique chaque année.

## **INSTALLATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Monsieur le Maire confirme au Conseil Municipal la mise en place du projet de Maison d'Assistants Maternelles afin de préserver les effectifs scolaires sur la Commune. Les places disponibles seront réservées en priorité aux enfants de Jezainville.

Le prix de la location est fixé à 300,00 € par mois.

Monsieur Pascal LAFONT n'a pas pris part au vote, l'ensemble des autres conseillers ont accepté cette proposition.

## **RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les parents d'élèves élus ont déjà exprimé la volonté de revenir à la semaine de 4 jours soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. Le groupe des enseignants a émis le même souhait.

Monsieur le Maire par rapport à ces souhaits propose au Conseil Municipal si la loi le permet de demander aux services de l'inspection de mettre en application ce nouveau rythme scolaire dès la rentrée 2017-2018.

## **CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'effectif des élèves en classe maternelle sera très important et qu'à la demande de l'équipe enseignante il faut renforcer le poste d'ATSEM.

Une possibilité s'offre à nous avec un contrat aidé (CAE) qui nous permet l'emploi d'une personne 20 h 00 par semaine sur l'ensemble de l'année.

Le Conseil Municipal accepte cette possibilité et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affiché le 22 Juin 2017

Le Maire, Gilbert MARCHAL